



Contrats octroyés

Janvier 2024

Date attribution contrat	Numéro contrat	Traitement	Mode d'attribution	Numéro d'appel d'offres	Justification (Octroi direct)	Organisme	Montant
2024-01-08	2249-23-03-002		OD		6	Association forestière des Deux Rives	34 280 \$
2024-01-10	3256-23-01-005	ECR	OD		2	Coopérative Forestière Matapédia	8 115 \$
2024-01-10	4232-23-11-005	VF	OD		1	Services Forestiers NESO inc.	76 715 \$
2024-01-11	3009-23-07-324	EP	AOIE	RXF-EP-23-07-324		MC Forêt inc.	41 940 \$
2024-01-11	4232-23-11-006	VF	OD		2	Entreprises P.E.C. inc.	38 094 \$
2024-01-11	2249-23-05-002		OD		6	Association forestière du sud du Québec	36 720 \$
2024-01-12	2240-23-07-001	VF	OD		6	Louisiana Pacific Canada Ltd	34 776 \$

Légende

Traitement		Mode d'attribution	
RA	Régénération artificielle	CRPF	Contrat réparti à plusieurs fournisseurs
PS	Préparation de site	AOIE	Appel d'offres sur invitation élargi
EP	Éducation de peuplement	AOIR	Appel d'offres sur invitation restreint
IV	Inventaire forestier	AOP	Appel d'offres public
MT	Martelage	OD	Octroi direct
VF	Voirie forestière		
ECR	Éclaircie commerciale résineuse		
CE	Coupe d'emprise		
TP	Transport de plants		
TB	Transport de bois		
FOR	Formation autochtone		

Justifications pour contrats attribués en octroi direct

- 1 - Aucune soumission déposée ou aucune soumission retenue pour le projet.
- 2 - Le recours à un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt du public.
- 3 - Quand la sécurité des personnes ou des biens est en cause.
- 4 - Quand un gain d'efficacité peut être démontré et documenté.
- 5 - Mesure d'aide gouvernementale pour les communautés autochtones.
- 6 - Mesure d'aide gouvernementale à la demande du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).